

## Compte rendu de la séance du jeudi 31 mars 2022

Sont présents : Philippe PUECH, Joëlle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Stéphanie MANUS, Franck THOMAS, Aude GILABERT.

Représentés : Hugues DAUTHERIVES par Jean-Philippe FISCHER, Marie-Charlotte FAVRELLE par Joëlle SOLER, Christine RAMON par Stéphanie MANUS, Céline OURLIAC par Aude GILABERT.

Sont absents : Daniel BOUNIOL, Frédéric DAPOT, Patrick DAPOT, David LATHAM

### 1) Examen du procès-verbal de la séance du jeudi 10 février 2022 :

Monsieur le Maire précise qu'il convient de porter une modification sur le point 5a) du compte rendu de la séance visée ci-dessus : l'adressage des maisons du lotissement "côté court" sera libellé avec uniquement "*lotissement côté court*" et non en incluant *Rue Georges Guille* de manière à éviter les confusions avec les habitants de la rue Georges Guille.

La délibération du 19 septembre 2019 fera l'objet d'un avenant et l'arrêté correspondant sera modifié.

2) Secrétaire de séance : Madame Stéphanie MANUS

### 3) Finances : Monsieur Jean-Philippe FISCHER

#### a) compte de gestion 2021 (budget principal M14)

Le compte de gestion du budget principal de la commune M14 établi par le trésorier de la collectivité est présenté à l'assemblée.

Ce document émanant du comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice 2021.

Les résultats sont en stricte conformité avec ceux du compte administratif 2021 du budget principal de la commune M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion M14 2021.

#### b) approbation du compte administratif 2021 budget m14

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Monsieur Jean-Philippe FISCHER, Adjoint aux Finances, est désigné comme président de l'assemblée.

Monsieur le Maire explicite le détail du compte administratif conforme au compte de gestion 2021 du Trésorier adopté précédemment.

#### Pour Mémoire

- résultat de fonctionnement antérieur reporté (Excédent) (I)	+ 77 913.04
- résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent) (J)	+128 085.83

#### Section de fonctionnement :

- dépenses de fonctionnement 2021 : (A)	582 420.28
- recettes de fonctionnement 2021 (G)	685 364.02
Excédent antérieur reporté : (I)	128 085.83
Excédent cumulé n : (I+G-A)	<u>231 029.57</u>

#### Section d'investissement :

-dépenses d'investissement 2021 : (B)	115 831.16
-recettes d'investissement 2021 : (H)	72 760.51
Excédent antérieur reporté : (J)	77 913.04
Excédent cumulé n : (J+(H-B)	<u>34 842.59</u>

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Jean-Philippe FISCHER procède au vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 m14.

**Affectation de résultat M14 :**

Résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de 231 029.57 en recette de fonctionnement au chapitre 002.

Résultat cumulé excédentaire de la section d'investissement à hauteur de 34 842.59 en recette d'investissement au chapitre 001.

**d) compte de gestion 2021 (budget eau assainissement M49)**

Le compte de gestion du budget eau établissement M49 établi par le trésorier de la collectivité est présenté à l'assemblée.

Ce document émanant du comptable public reprend toutes les opérations passées au titre de la gestion de l'exercice 2021.

Les résultats sont en stricte conformité avec ceux du compte administratif 2021 du budget principal de la commune M49.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion M49 2021.

**b) approbation du compte administratif 2021 budget m14**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Monsieur Jean-Philippe FISCHER, Adjoint aux Finances, est désigné comme président de l'assemblée.

Monsieur le Maire explicite le détail du compte administratif conforme au compte de gestion 2021 du Trésorier adopté précédemment.

Pour Mémoire

- résultat de fonctionnement antérieur reporté (Excédent) (I)	+ 73 085.90
- résultat d'investissement antérieur reporté (Excédent) (J)	+136 932.13

Section de fonctionnement :

- dépenses de fonctionnement 2021 : (A)	142 111.91
- recettes de fonctionnement 2021 (G)	128 276.56
Excédent antérieur reporté : (I)	73 085.90
Excédent cumulé n : (I+G-A)	<u>59 250.55</u>

Section d'investissement :

-dépenses d'investissement 2021 : (B)	55 987.44
-recettes d'investissement 2021 : (H)	30 899.29
Excédent antérieur reporté : (J)	136 932.13
Excédent cumulé n : (J+(H-B))	<u>162 020.28</u>

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses sont régulièrement et suffisamment justifiées, Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Jean-Philippe FISCHER procède au vote, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2021 m49

**Affectation de résultat M49 :**

Résultat cumulé excédentaire de la section de fonctionnement à hauteur de : 59 250.55 en recette de fonctionnement au chapitre 002.

Résultat cumulé excédentaire de la section d'investissement à hauteur de 162 020.28 en recette d'investissement au chapitre 0001.

## e) Présentation budget principal M57 (ancienne nomenclature M14) 2022

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

COMMUNE		2022		BUDGET GENERAL M57	
EXERCICE					
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
014	atténuations	36 746,00 €	70	produits services	54 120,80 €
011	charges générales	249 396,64 €	73	impôts et taxes	406 779,00 €
012	charges de personnel	274 880,00 €	74	dotation participation	124 468,00 €
65	autres charges de gestion cour	103 310,45 €	75	Autres produits	69 000,00 €
66	charges financières	10 871,00 €	76	produits financiers	-€
67			77	produits except	
022	dépenses imprévues		013	transferts de charges	13 000,00 €
042	dotations amortissements	4 599,00 €	042	amortissements subventions	26 830,00 €
023	virement à la sect invest	245 424,28 €			
002	déficit reporté	0,00 €	002	excédent reporté	231 029,57 €
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>925 227,37 €</b>		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>925 227,37 €</b>
virement section investissement		0,00			
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
001	déficit reporté		001	excédent reporté	34 842,39 €
16	emprunt remb en capital	23 393,00 €	021	virement de la section de fonct	245 424,28 €
165	caution à restituer		13	subventions	2 700,00 €
				Chemins communaux	
20	Opérations d'équipement		165	caution	
	Chemins communaux	17 000,00 €			
	Camion voirie	10 000,00 €			
	Aire de jeux	83 055,00 €	10222	FCTVA	11 691,00 €
21	Toiture Eglise	25 000,00 €			
23	BT Poste le Sault	6 000,00 €	024	cessions	10 000,00 €
	Maison Rue A Montagné	30 000,00 €			
	Enfouissement lignes Rue des Aspi	15 978,67 €			
	Aire de lavage machines à vendang	72 000,00 €	1068	affectation résultat	
020	dépenses imprévues		041	Opération d'ordre dans section	
041	Opération ordre dans section	0,00 €	040	amortissements immobilisations	4 599,00 €
040	amortissements subventions	26 830,00 €		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>309 256,67 €</b>
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>309 256,67 €</b>			

Les programmes présentés en section d'investissement :

aire de jeux, réfection toiture Eglise, Maison Rue Auguste Montagné ont fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département. Les avis sont attendus.

**Budget validé**

**f) vote des taux d'imposition des taxes directes locales :**

Il est proposé à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2022 et donc de les conserver à :

Taxe foncière propriétés bâties : 68.79%

Taxe foncière propriétés non bâties : 100.16%

Proposition validée

## g) Présentation budget eau et assainissement M49 2022

Les ressources du budget M49 sont essentiellement générées par le paiement des factures d'eau.

### BUDGET M49 2022

BUDGET M49			THEZAN DES CORBIERES		
EXERCICE			2022		
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
014	atténuations	15 000,00 €	70	produits services	110 700,00 €
011	charges générales	24 390,00 €	73	impôts et taxes	
012	charges de personnel	23 674,80 €	74	dotation participation	1 000,00 €
65	autres charges de gestion cour	7 000,00 €	75	Autres produits	
66	charges financières	30 724,79 €	76	produits financiers	- €
67	charges exceptionnelles	1 800,00 €	77	produits except	
022	dépenses imprévues		013	transferts de charges	
042	dotations amortissements	1 600,00 €	042	amortissements subventions	13 711,00 €
023	virement à la sect invest	48 050,00 €			
002	déficit reporté	32 421,96 €	002	excédent reporté	59 250,55 €
	<b>TOTAL DEP FONCT :</b>	<b>184 661,55 €</b>		<b>TOTAL REC FONCT :</b>	<b>184 661,55 €</b>
		0			
<b>INVESTISSEMENT</b>					
DEPENSES			RECETTES		
001	déficit reporté		001	excédent reporté	162 020,28 €
16	emprunt remb en capital	17 954,11 €	021	virement de la section de fonct	32 421,96 €
165	caution à restituer		13	subventions	72 975,00 €
20	TRAVAUX		1641	emprunts	
21	Renouvellement de biens	92 235,17 €	10222	FCTVA	832,00 €
23	rte narbonne	172 000,00 €		VOIR DETAIL	
RAR	Renouvellement matériel	20 398,96 €	024	cessions	
020	dépenses imprévues		1068	affectation résultat	0,00 €
041	Opération ordre dans section	0,00 €	041	Opération d ordre dans section	
040	amortissements subventions	13 711,00 €	040	amortissements immobilisation	48 050,00 €
	<b>TOTAL DEP INVEST :</b>	<b>316 299,24 €</b>		<b>TOTAL REC INVEST :</b>	<b>316 299,24 €</b>

**Programmes d'investissement : Réhabilitation Route de Narbonne, Renouvellement de biens et remplacement de matériel**  
**Budget validé**

#### 4) Examen possibilité assermentation GILABERT Sébastien (agent de maîtrise)

Un arrêté municipal de nomination en qualité d'agent de surveillance de la voie publique sera pris, précisant les infractions que cet agent pourra constater (bruits de voisinage, stationnement abusif, propreté des voies et espaces publics.

Cet arrêté sera adressé, pour avis, à Mrs le Président du Tribunal d'Instance de Narbonne.

#### 5) a) Vu en préambule

#### 5) b) Vente parcelle A 1367 à Monsieur SOLER :

Madame SOLER Joëlle ayant quitté la salle, le Conseil Municipal peut valablement délibérer :

Il est précisé que cette parcelle a été acquise par la commune en même que le terrain où est située l'aire de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de vendre ce terrain à Mr SOLER pour 500 €.

**Les formalités afférentes à cette transaction seront faites en l'Etude de Maître BROUSSE à FABREZAN. (frais notariés à la charge de l'acheteur)**

**6° Travaux réseau Route de Narbonne, suite diagnostic :**

**Monsieur le Maire précise, comme évoqué, lors d'une précédente réunion que l'engagement avec la Société Compteur Sys a été rompu, à ce jour, la commune reste en attente d'un avenant signé afin de régulariser ce qui reste à devoir au maître d'ouvrage compteur Sys.**

**Par ailleurs, Monsieur FISCHER indique, qu'après avoir pris l'attache de l'Agence de l'Eau (participation financière), il s'avère que la subvention initialement accordée pour les travaux préconisés suite au diagnostic cours jusqu'en 2024.**

**7° Achat petit camion service technique :**

**Il convient d'équiper l'adjoint technique d'un petit camion utilitaire, de manière à lui permettre de pouvoir travailler en autonomie. Le coût de cet achat est estimé à environ : 10 000.00 €.**

**8° Don pour l'Ukraine :**

**Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier d'Aude Solidarité (Département) : une demande d'aide pour le peuple Ukrainien est formulée.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser 500.00 € à Aude Solidarité.**

**POINT SUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :**

**Madame Géraldine DULARY présente le détail du montant des subventions qui seront allouées aux différentes associations de la commune.**

**Les subventions versées aux associations seront identiques à l'année précédente mais versées sans décote due au COVID.**

**Le versement de la subvention sera lié à la réalisation d'actions d'animations sur le village.**